

Annexe 3 bis : FICHE BILAN DE STAGE EN RESPONSABILITE DES STAGIAIRES CPE

Deux pages à compléter pour le **11 décembre 2018 (bilan 1)** et le **16 avril 2019 (bilan 2)**

A envoyer sous couvert du chef d'établissement à l'inspection et au pôle Ingénierie second degré de l'ESPE : iprevs.secretariat@ac-reunion.fr et espe-ing2d@univ-reunion.fr

BILAN 1 <input type="checkbox"/> (7 décembre 2018)	BILAN 2 <input type="checkbox"/> (12 avril 2019)	
Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation (BO n°30 du 25/07/2013)- Activités BO à sélectionner	Degré d'implication	Degré de maîtrise
	- - - + ++	- - - + ++
C1. Organiser les conditions de vie des élèves dans l'établissement, leur sécurité, la qualité de l'organisation matérielle et la gestion du temps C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement C 4. Assurer la responsabilité de l'organisation et de l'animation de l'équipe de vie scolaire C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C 7. Participer à la construction des parcours des élèves C 8. Travailler dans une équipe pédagogique		
Compétences partagées avec les enseignants (à retenir au regard des activités observées)		
1. Faire partager les valeurs de la République 2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école 3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage 4. Prendre en compte la diversité des élèves 5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formations 6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques 7. Maîtriser la langue française à des fins de communication 8. Utiliser une langue étrangère dans des situations exigées par l'exercice de son métier 9. Coopérer au sein d'une équipe 10. Contribuer à l'action de la communauté éducative 11. Coopérer avec les parents d'élèves 12. Coopérer avec les partenaires de l'école		

<p>13. -S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel (innovation et expérimentation)</p>		
<p>Tuteur CPE</p> <p>Nom/Prénom :</p> <p>Établissement :</p>	<p>Stagiaire CPE</p> <p>Nom/ Prénom :</p> <p>Inscrit en M2 : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> EPLE :</p>	

